

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 23 Février 2011 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. KLOS Jean-Philippe suppléant de (M. RICHARD Bernard)	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
Mme RICHARD Marie M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel Mme ADELIN Dominique M. COUBEAU Ivan Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora	M. FORTIER Patrick Mme MARIE Gisèle (suppléante de Mme DELAMOTTE Isabelle)	M. DELAITRE Michel
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre		M. DUBOIS Lucien suppléant de (M. ROMANOW Patrick) M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINT JEAN LES DEUX JUMENTS
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVRAND Jean-Claude (suppléant de M. CHERON Michel) Mme MERCY Françoise suppléante de (M. HENNEQUIN Sébastien)	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAUULT Pierre	M. ARNOULT François	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. BOSDURE Dominique par M. DE SOUSA Humberto
M. FERON Sylvain par M. LA GRECA Michel
M. FUMERON Emmanuel par M. BIMBI Eric
Mme COLONNA Françoise par M. CELERIER Daniel
M. HINCELIN Hubert par M. SPECQUE Claude
M. BOISDRON Patrick par M. FOURMY Philippe

Délégués absents excusés :

M. LESUEUR William de CHAMIGNY
M. VANTYGHEM Ludovic de LA FERTE SOUS JOUARRE

Délégués absents non excusés :

Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. SUBLON Maud de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. BOISNIER Gérard de PIERRE LEVEE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 Décembre 2010.*

* * *

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

* * *

I - SERVICES GENERAUX :

I – 1 ■ INTEGRATION DE PARCELLES DANS L'INVENTAIRE.

I – 2 ■ CESSION DE PARCELLE.

I - 3 ■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

I - 4 ■ CREATION DE POSTES.

I - 5 ■ SMERSEM :

⇒ Nomination d'un délégué titulaire supplémentaire

I – 6 ■ ACIF :

⇒ Avance sur subvention

* * *

II - SERVICE EAU :

II - 1 ■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

* . * . *

⊗ Questions diverses le cas échéant

* . * . *

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h10 et accueille les conseillers communautaires en soulignant le froid dans la salle. Elle les invite à venir visiter les locaux, 22 Avenue du Général Leclerc.

Elle souhaite la bienvenue à M. Ivan COUBEAU qui souhaite participer à la Commission « Sports et Nouvelles Technologies » à la place de M. Ludovic VANTYGHEM qui désire remplacer M. Gilles LAGRAVE à la Commission des « Finances ».

Il est, de ce fait, demandé au Conseil Communautaire de procéder au vote :

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la délibération du Conseil Communautaire n°2008/049 en date du 14 mai 2008 sur la composition des commissions,
- **Considérant** la démission de M. LAGRAVE Gilles et les demandes de Mrs COUBEAU et VANTYGHEM,
- **Après** en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A L'UNANIMITE :

◇ **Elit :**

- Monsieur Ivan COUBEAU à la Commission chargée des « Sports & Nouvelles Technologies » à la place de Monsieur Ludovic VANTYGHEM,
- Monsieur Ludovic VANTYGHEM à la Commission chargée des « Finances »,

* . * . *

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2010 :

M. BIMBI souhaite préciser que son intervention relatée page 6 du procès verbal concernant la salle de sports à Saâcy sur Marne exprimait, non pas, une opposition au projet, mais le laissait dubitatif sur l'amplitude des projets.

Ceci étant précisé et aucune autre observation n'étant faite,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE CE PROCES VERBAL A L'UNANIMITE.

* * *

➔ DELEGATIONS DU CONSEIL A MADAME LA PRESIDENTE :

Madame BELDENT fait part à l'assemblée des engagements de dépenses réalisés depuis le dernier Conseil.

Engagements de dépenses :

SERVICES GENERAUX :

- Marché Salle de Sports à Saâcy sur Marne :
 - ALGAFLEX 31 454,80 € TTC
 - CASAL 29 500,54 € TTC
 - SEVESTE 292 048,82 € TTC
 - STELEC 75 993,84 € TTC
 - BERNIER 16 265,60 € TTC
 - UNISOL 36 515,32 € TTC
 - PLATRES MODERNES 27 580,96 € TTC
 - LEGRAND 41 129,25 € TTC
 - ASA 27 555,37 € TTC
 - SICAL 252 499,52 € TTC
 - NOGUES 142 324,00 € TTC
 - CANARD 290 628,00 € TTC
 - MEDINGER 187 439,74 € TTC

- Marché Réhabilitation de la piscine intercommunale :
 - BAUDIN 170 148,94 € TTC
 - SPOT 71 831,76 € TTC
 - NAVIC 70 936,41 € TTC
 - TOURET 55 195,40 € TTC
 - SRS 272 031,07 € TTC
 - IPS 32 199,52 € TTC
 - STELEC 70 009,06 € TTC
 - CRISTAL EST 181 502,57 € TTC
 - LEGRAND 17 668,51 € TTC
 - REITHLER 130 573,30 € TTC
 - COLLIN 145 559,54 € TTC
 - TETARD 640 721,93 € TTC

- ARRO –
Mobilier pour salle d'audition et salle du Conseil : 25 553,74 € TTC
- ACCORDEM –
Déménagement des bureaux de la CCPF: 4 473,04 € TTC
- MAURIN –
Plan topographique de la salle à Changis sur Marne: 4 310,00 € TTC

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- GUIGUES ENVIRONNEMENT –
Assistance MO pour la Station de Sept Sorts : 266 098,04 € TTC
- CISE TP –
Extension du réseau d'assainissement au Chemin des Couturelles et à la Croix de Citry sur la commune de Saâcy sur marne - Réhabilitation d'un tronçon au boulevard G. Clemenceau à La Ferté sous Jouarre: 140 720,00 € TTC

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ I - 1 ■ INTEGRATION DE PARCELLES DANS L'INVENTAIRE.

Madame BELDENT explique qu'afin de permettre des régularisations comptables, c'est-à-dire intégrer les parcelles achetées dans l'inventaire, et encaisser la vente des terrains, il est proposé au conseil de la Communauté de Communes de se prononcer pour les délibérations suivantes.

Madame BELDENT donne lecture du projet de délibération.

Monsieur RIGAULT demande si ces parcelles concernent le chemin proche du bâtiment des pompiers qui sont à rétrocéder au Conseil Général. Madame BELDENT, suite à une autre remarque, rappelle que ces parcelles doivent être intégrées dans l'inventaire de la Communauté de Communes du Pays Fertois et qu'une sera vendue à un particulier.

Monsieur FORTIER précise que ce terrain était prévu pour un projet d'incinérateur. Madame BELDENT souligne que toute cession, même à l'euro symbolique, est soumise à l'évaluation du service des domaines.

Il est ensuite procédé au vote.

- **Considérant que** dans le cadre d'une régularisation comptable, les parcelles appartenant à la Communauté de Communes, cadastrées :
 - AY 424 : emprise du centre d'exploitation – DDE lieudit « la Plaine des Glacis », sous le n° d'inventaire TER 2011/01, pour une valeur d'un euro symbolique,

- AY 392 : ancien chemin rural, lieu dit « la Plaine des Glacis », sous le n° d'inventaire TER 2011/02, pour une valeur d'un €uro symbolique,
- ZB 26 : lieudit « les Gravieres de Courtaron », sous le n° d'inventaire TER 2011/03, pour une valeur 2 213,56 €,

doivent être intégrées dans l'inventaire de la collectivité.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- décide** de ce transfert des parcelles AY 424 et AY 392 pour l'€uro symbolique, et la parcelle ZB 26 pour une valeur de 2 213,56 € (deux mille deux cent treize €uros et cinquante six centimes) à la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- donne** pouvoir à la Présidente pour toutes les formalités et signatures des actes.

* * *

◆ I - 2 ■ CESSIION DE LA PARCELLE ZB N°26 :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant qu'il** convient d'autoriser la Présidente à céder la parcelle suivante : ZB n°26 lieudit « les Gravieres de Courtaron » pour une contenance de 1 ha 81 a 50 ca.
- **Après** en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- autorise** la Présidente à céder pour un montant de 13 970 € (treize mille neuf cent soixante-dix €uros) la parcelle ZB 26,
- autorise** la Présidente à signer tous les documents utiles à cette cession.

* * *

◆ I - 3 ■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Madame BELDENT explique qu'en cette année d'élection, l'échéance pour le vote du budget prévisionnel a été repoussée à fin avril.

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire a été fixé au 09 mars, il semble difficile que le budget pour l'année 2011 puisse être voté avant fin mars.

Au regard des besoins de fonctionnement pour la Communauté de Communes du Pays Fertois, il est demandé au conseil de la Communauté de Communes, d'autoriser la Présidente à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget portant sur :

- Du mobilier pour le siège de la CCPF pour 32 090 € (dont 28 400 € inclus dans le marché de réhabilitation du bâtiment),
- Du matériel informatique pour 3 520 €,
- Du matériel divers pour 10 545 € (dont 10 000 € pour un piano pour l'école de musique).

Madame BELDENT précise que ce sont de nouvelles dépenses. A titre d'exemple, pour la semaine musicale, l'achat d'un piano quart de queue se révèle plus intéressant au regard du montant de la location.

Il est ensuite procédé au vote.

- **Vu** les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :
 - *Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996,*
 - *Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998,*
 - *Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003,*
 - *Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006,*
- **Considérant que**, dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Après** en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

autorise les engagements et mandatements ci-joints :

INTITULE	COMPTE	MONTANTS
Mobilier.....	2184	32 090 €
Informatique	2183	3 520 €
Autres immobilisations corporelles.....	2188	10 545 €

autorise la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet.

* * *

◆ I - 4 ■ CREATION DE POSTES :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe
- Educateur des APS de 1^{ère} classe

Madame BELDENT expose que deux agents, l'un travaillant au sein de la piscine intercommunale et l'autre au service technique, sont susceptibles d'être promus à un grade supérieur. Ces promotions ne sont possibles que si les postes sont créés par l'assemblée délibérante et que l'autorité territoriale les nomme par arrêté. Il est à noter que l'impact budgétaire pour 2011 est peu conséquent.

Il est également envisagé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour la personne à l'accueil, du fait de l'échéance de son contrat aidé, du besoin pour le fonctionnement de l'accueil, et de l'aide apporté aux différents services. Pour ce poste, la masse salariale ne subira pas d'augmentation.

Il est proposé au conseil de la Communauté de Communes de se prononcer pour la création de ces trois (3) postes par deux délibérations distinctes.

Madame BELDENT précise que la personne concernée par le poste d'adjoint administratif n'est pas à temps plein et bénéficie d'un contrat aidé, dont les négociations sont en cours pour le renouveler.

Suite à une question de Monsieur GEIST, Madame BELDENT rappelle que pour les postes liés à l'avancement, un agent travaille au sein des services techniques (et est susceptible de partir en retraite dans 3 ans) et l'autre au sein de la piscine.

Il est ensuite procédé au vote :

➔ Pour la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe

- **Considérant** l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,
- **Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour assurer le bon fonctionnement du service accueil,
- **Après** en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- décide** de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet.
- dit que** le tableau des emplois sera modifié en conséquence.
- dit que** la dépense correspondante est prévue au budget.
- autorise** Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet.

➤ Pour la création de deux postes :

- Technicien principal de 1^{ère} classe
- Educateur des APS de 1^{ère} classe

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi du 26 janvier 1984,
- **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988,
- **Vu** la délibération du 18 décembre 2007, fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,
- **Considérant que** deux agents sont promouvables cette année :
 - Un Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} classe,
 - Un Technicien principal de 1^{ère} classe,
- **Considérant qu'il** est donc nécessaire de créer ces deux postes,
- **Après** en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- décide** de créer deux postes :
 - Technicien principal de 1^{ère} classe,
 - Educateur des Activités Physiques et Sportives (APS) de 1^{ère} classe.

- autorise** la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet,

- dit que** la dépense correspondante est prévue au budget.

- dit que** le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

❑ d'approuver le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 23 février 2011:

GRADES	EFFECTIFS	POURVUS
Service Administration Générale		
Attaché principal	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	0
Service développement économique		
Attaché	1	1
Service communication		
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1
Service équipements publics et sportifs		
Educateur des APS hors classe	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5	5
Service technique		
Ingénieur principal	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	1
Piscine		
Educateur des APS hors classe	2	2
Educateur des APS de 1 ^{ère} classe	2	2
Educateur des APS de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	6	6
Ecole de Musique		
Professeur d'enseignement artistique	1	1
Assistant spécialisés d'enseignement artistique	10	10
Assistant d'enseignement artistique	3	3
TOTAL	45	44

* * *

◆ I - 5 ■ SMERSEM :

⇒ Nomination d'un délégué titulaire et suppléant supplémentaire

Madame BELDENT souligne que le SMERSEM a informé la Communauté de Communes du Pays Fertois qu'au regard de la population un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire pourrait siéger au sein de son assemblée délibérante.

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays Fertois dispose de deux (2) délégués titulaires (Mme BELDENT, M. SUSINI) et de deux (2) délégués suppléants (Mrs CLEMENT et PIERRE).

Madame BELDENT demande si le conseil communautaire souhaite voter à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** les statuts du SMERSEM,
- **Considérant** la population de la Communauté de Communes du Pays Fertois (28 253 habitants selon la notification de la DGF au titre de l'année 2010),
- **Considérant** que Monsieur PIERRE se présente comme délégué titulaire, et Mme ROBCIS, ainsi que Monsieur LA GRECA comme délégués suppléant supplémentaire.
- Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- ☐ **élit** Monsieur Bernard-Jean PIERRE comme délégué titulaire ainsi que Madame Josselyne ROBCIS et Monsieur Michel LA GRECA comme délégués suppléants,

Madame BELDENT expose que la réforme des collectivités territoriales risque d'entraîner une modification des syndicats dans leur structure et que les deux syndicats d'électricité pourraient se rejoindre, ou que le SMERSEM pourrait devenir un syndicat départemental. Elle précise que les délégués suppléants, viennent souvent au SMERSEM du fait de la complexité des dossiers.

* * *

◆ I - 6 ■ ACIF :

⇒ Avance sur subvention

Madame BELDENT explique que par courrier du 09 novembre 2010, le Président de l'ACIF demande une avance sur la subvention de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Le vote du budget de la Communauté de Communes du Pays Fertois devant intervenir tardivement, et l'ACIF étant en phase de renouvellement de son agrément, les participations financières ne seront versées qu'en avril.

Il est proposé de verser une partie de la subvention d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros).

Madame ROBCIS demande à quel montant en 2010 la subvention à l'ACIF a-t-elle été versée ?

Madame BELDENT lui répond que la subvention a été versée en deux fois. Monsieur FOURMY et Mme ABELOOS pense que la subvention de la CAF sera versée plus tard qu'en avril.

Madame BELDENT précise que la CAF à une commission le lendemain du vote du budget de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Monsieur RIGAULT souligne que Monsieur BOISDRON pense que le versement de la CAF interviendra en juin/juillet et précise que l'ACIF à un excédent reporté lui permettant d'assumer ses dépenses pendant 3 à 4 mois.

Madame BELDENT précise que la demande de subvention de l'ACIF sera en baisse par rapport à 2010. Elle rappelle les obligations légales par rapport aux versements de subvention aux associations, question qui sera évoquée lors de la réunion en Sous-préfecture.

Il est ensuite procédé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Considérant** la demande du président de l'ACIF,
- Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :
(3 abstentions : Mme ROBCIS, M. BOUVRANDE et Mme MERCY)

- Décide** de verser une avance sur la subvention de l'exercice 2011 à l'ACIF pour un montant de vingt mille euros (20 000 €).
- Autorise** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

* * *

SERVICE EAU

◆ II - 1 ■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes du Pays Fertois a souhaité l'instruction de périmètre de protection autour du captage d'eau potable à Chamigny.

Le Tribunal administratif ayant désigné un commissaire enquêteur, il convient, sur requête de la juridiction, de lui payer ses honoraires ; mais ceci ne peut se faire que sur le budget d'investissement du service eau.

Il est proposé que cette autorisation d'engagement de la dépense puisse se faire avant le vote du budget devant intervenir fin mars.

Il est ensuite procédé au vote :

- **Vu** les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :
 - *Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996,*
 - *Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998,*
 - *Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003,*
 - *Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006,*
- **Considérant que**, dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.
- **Considérant** la déclaration d'utilité publique relative à l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable, sur le territoire de la commune de Chamigny, ainsi que l'enquête parcellaire correspondante, et l'enquête relative à l'autorisation de prélèvement des eaux souterraines,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Vu** le rapport d'enquête établi et la demande d'indemnisation présentée par M. Marc MERLIN Commissaire Enquêteur,
- **Considérant qu'il** y a lieu de régler ses frais et vacations,
- Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE :

- autorise** les engagements et mandatements ci-joints :

INTITULE	COMPTE	MONTANTS
Travaux en cours.....	2315	1 188 €

- autorise** la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet,

* * *

⊗ QUESTIONS DIVERSES :

- Prochains Conseils Communautaires :

Madame BELDENT donne les dates de réunions des prochains conseils communautaires :

- Le 09 mars 2011 à 20 heures concernant le Débat d'Orientation Budgétaire,
- Le 29 mars 2011 à 20 heures pour les budgets Eau / Assainissement,
- Le 06 avril 2011 à 20 heures pour le budget des Services Généraux.

- Inauguration du siège social de la CCPF :

Madame BELDENT rappelle que l'inauguration du siège social de la Communauté de Communes du Pays Fertois aura lieu le 09 avril 2011 à 11 heures et de 13h à 17h une « porte ouverte » est organisée.

- Permanences associations :

Les permanences de l'AVIMEJ, de la CARED et du Centre 77 se feront avenue du Général Leclerc à partir de début mars.

Monsieur BIMBI demande si une réunion est prévue avec les conseillers concernant l'audit lié à la SAUR.

Madame BELDENT lui répond que des négociations sont encore en cours.

Monsieur RIGAULT demande que les réponses des mairies soient rapides concernant le questionnaire envoyé par le syndicat mixte.

Monsieur GEOFFROY s'inquiète pour la réception des chaînes en numériques qui ne fonctionne pas pour les hameaux de Méry sur Marne.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT remercie les délégués et clôt la séance à 21h10.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 2 mars 2011

La Présidente,

J. BELDENT